

## **Conseil Municipal**

### **Compte rendu du vendredi 20 janvier 2023**

**Membres présents :** J.J. BARTOLI, R.M. CESARI, M.P. LANGIANNI, B. CESARI, A. GERMAIN, J. ISTRIA, E. LOMELLINI ; Y. NICOLAÏ

**Membres Absents :** I. BARTOLI, B. BUCAÏ

**Secrétaire de séance :** M.P. LANGIANNI

#### **Rapport n°1**

##### **Attribution du marché pour l'acquisition d'un véhicule pour la voirie**

Le Maire rappelle que lors de la réunion du 9 décembre 2022, le Conseil avait acté pour l'acquisition d'un véhicule léger à benne pour l'entretien de la voirie communale, sous la forme d'un crédit-bail, et l'avait mandaté pour mettre en place un appel à candidature.

Trois concessionnaires ont été contactés :

- RENAULT Automobiles AJACCIO
- PEUGEOT M3 Automobiles
- FIAT Garage LIBERTE

La date de remise des offres a été fixée au 30 décembre 2022 à 12h.

Une seule candidature a été déposée à cette date par le garage RENAULT

Automobiles pour un véhicule de marque EXPRESS VAN à benne, avec un crédit-bail de 60 mois à 680,67 € HT par mois et une option d'achat en fin de contrat d'un montant de 299,04 € HT.

Le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil accepte la proposition du Maire à l'unanimité des membres présents.

#### **Rapport n°2**

##### **Avenant à la convention avec CORSICA.DOC**

Le Maire rappelle que le Conseil avait délibéré favorablement lors de la réunion du 18 décembre 2020 pour signer une convention triennale et pluripartite entre la commune, la Collectivité de Corse et l'association CORSICA.DOC, à travers laquelle l'association s'engage en contrepartie d'un soutien financier de 1 000,00 € annuel pour la commune, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation du projet artistique et culturel cités dans la convention.

Il présente un avenant portant prorogation en 2023 d'un montant de 1 000,00 € et demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil accepte la proposition du Maire à l'unanimité des membres présents.

## **Rapport n°3**

### **Création d'un emploi permanent à l'Agence Postale Communale**

Le Maire déclare que, afin de régulariser la situation de Mme Caroline EMMANUELLI, actuellement employée à l'Agence Postale Communale, il est nécessaire, dans un premier temps, de délibérer pour la création de ce poste avant de contractualiser avec elle sur la base de l'article L.332-8-2 du Code Général de la Fonction Publique.

Mme EMMANUELLI pourrait alors bénéficier d'un contrat à durée déterminée pour une durée de 3 ans maximum. Elle pourrait être stagiaire puis titularisée par la suite.

Le Maire demande donc au Conseil de bien vouloir délibérer.

Le Conseil accepte la proposition du Maire à l'unanimité des membres présents et le mandate de faire les démarches nécessaires en ce sens.

## **Questions diverses**

### **A/ Lecture de deux courriers émanant de la récente association du village « A Suddarinca » .**

Il s'agit de :

-pouvoir utiliser de la salle polyvalente le 11 février 2023 de 8 h 30 à 16 h 30 en vue de faire une assemblée générale.

-Demande de pouvoir organiser le carnaval 2023 avec l'association de Casalabriva «Cas'Andemu», les écoles étant conjointes. Cette animation aura donc lieu en partenariat également avec le CCAS le samedi 15 avril 2023

### **B/ Rapport d'activités concernant la bibliothèque et le cinéma**

Le bilan est positif.

il y a eu 450 visiteurs sur l'année 2022, 3 conférences drainant 215 personnes , 10 séances de projections avec 174 fréquentations .

Sans énumérer les animations pour enfants telles que le printemps des poètes , le visionnage du film de Charlie Chaplin: le Kid

### **C/ Eclairage dans le bâtiment administratif :**

Afin de rendre l'éclairage des locaux de la mairie plus performants et plus économiques en matière de consommation d'énergie, il serait souhaitable de changer les luminaires afin de mettre des pavés Led sachant que EDF peut financer à hauteur de 0,80 €/Watt si l'entreprise bénéficie d'une qualification RGE. Dans le cas contraire, cette aide serait de 20,00 € par luminaire/

### **F/ Gestion de la salle polyvalente :**

A la demande de J. ISTRIA, il serait approprié d'élaborer un planning fixant la visibilité de l'occupation de cette salle par les différentes activités (yoga, antigym,..)

**G/ La signalétique :**

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'ils doivent choisir les panneaux concernant la signalétique patrimoniale afin que l'on puisse passer commande auprès de l'entreprise « Arti Turchinu ».

La date de choix prendra fin le 31 janvier 2023.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 30.

J.J BARTOLI



A GERMAIN



Y NICOLAI



R.M. CESARI



E LOMELLINI



J ISTRIA



M.P. LANGIANNI



B CESARI

